

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Pour avoir accès aux documents :

www.rdsgim.ca/aga



RDS-GÎM

Réseau de développement social
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Modifications aux règlements généraux



MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Objectif : Ajout d'un poste de vice-président.e aux dirigeants

Articles originaux	Propositions de modifications
Définition – Article 1.4 Dirigeant : le président, le secrétaire et le trésorier	le président, le vice-président , le secrétaire et le trésorier
Élections – Article 34.1 Les dirigeants du RDS-GÎM sont le président, le secrétaire et le trésorier.	Les dirigeants du RDS-GÎM sont le président, le vice-président , le secrétaire et le trésorier.

MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Objectif : Ajout d'un poste de vice-président.e aux dirigeants

Articles originaux	Propositions de modifications
AJOUT - INEXISTANT	Les dirigeants – Article 38 Le vice-président En cas d'incapacité d'agir ou d'absence temporaire du président, le vice-président exerce tous les pouvoirs et fonctions du président tels qu'établis par les présents règlements et remplit tout mandat qui lui est confié par le conseil d'administration.
MODIFICATION NUMÉROTATION DES ARTICLES 38 à 50.	Les articles 38 actuels à 50 se verront leur numérotation augmentée de 1 suite à l'insertion d'un article portant sur le vice-président entre les articles 37 et le 38 actuels.

MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX



Échanges :

- Avez-vous des questions ou commentaires sur ces propositions de modifications ?

Processus décisionnel :

- Selon les dispositions de la Loi sur les compagnies, toute abrogation ou modification des règlements généraux doit être **ratifiée par les deux tiers (2/3) des membres présents ayant droit de vote** lors de l'assemblée générale annuelle ou d'une assemblée générale extraordinaire (ou spéciale) de l'organisation.